


| | | | | |
|---|-------------|-------------------------------------|--|---|
| Mairie de CHAILLEY | | | DELIBERATION 2026 / 0006 | Objet : finances Ligne de Trésorerie |
|  | | | | |
| MEMBRES CONSEIL | | | Etaient présent : Messieurs Philippe GUINET-BAUDIN, Maire, Mrs, Stéphane BOQUANT, Marcel RENAULT, Hervé CYGANKO Adjoint, Mrs Philippe FERLET, Alain GORNEAU, Hubert JOSSIER, Claude MARGUENAT, Mmes Marie-France DAGUIN, Laurence RENVOYE, Ismérie BRUNAT Absente excusée : Absente : Mme Viviane ROUSSEL M. Patrice DOYEN, pouvoir à M. Renault Secrétaire de séance : Mme Ismérie BRUNAT | |
| Afférent au conseil | En exercice | Qui ont pris part à la délibération | | |
| 15 | 13 | 12 | | |
| DATE DE CONVOCATION 19/02/2026 | | | | |
| Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notification 9 - MARS 2026 | | | | |

Vu la délibération du 28 mai 2021 fixant les délégations au Maire
Considérant qu'il convient de pouvoir mobiliser des fonds à tout moment et très rapidement pour le financement de besoins ponctuels de trésorerie
Vu les travaux qu'il conviendra de financer au courant de l'année 2026 et compte tenu des délais qui seront imposés pour le versement des acomptes des subventions
Considérant la proposition de la Caisse d'Epargne

Après en avoir délibéré, les membres du conseil à l'unanimité

- Décident la mise en place d'une ligne de trésorerie de 100 000 €
- Acceptent l'offre de la Caisse d'Epargne, telle qu'elle peut se résumer

Durée : 1 année

Marge sur €str : 1.5 % au dernier connu €str : 1.921 %

Autres : si taux indexé, index flooré à 0

Date limite de signature du contrat : un mois à dater de son édition

Calcul des intérêts : Exact/360

Paiement des intérêts trimestriel

Frais de dossier : néant

Commission d'engagement : 0.25 %

Commission de mouvement : néant

Commission de non utilisation : 0.075% de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts

Validité de l'offre : validité de 30 jours (au-delà, ces taux peuvent être révisés en fonction de l'évolution des marchés), et sous réserve d'accord du comité des engagements de la CAISSE D'ÉPARGNE.

Vu, Fait et délibéré, les jour et an que dessus ont
Signé tous les membres présents

Le Maire

Philippe GUINET BAUDIN

